

Nouvelles dérives éthiques

Le milieu de la formation et ses professionnels soulevèrent publiquement la dimension éthique de leur activité en publiant le numéro 121 de la revue *Education permanente* intitulé *Questionnement éthique* en 1994. Suite à cette première publication, le groupe INSEP Ingénierie engagea une enquête nationale sur le thème *Ethique et formation* avec un groupe de professionnels co-animé par Paul Dupouey et moi-même[1]. Le Centre d'Education permanente (CEP) de l'Université Paris X, dans la foulée, organisa un colloque éponyme en juin 1997[2] où intervinrent entre autres Nicole Mosconi, Jean-Marie Luttringer, André Legrand et les deux animateurs de l'enquête. En 1998, Paul Dupouey publia un ouvrage intitulé là encore *Ethique et Formation*[3] et sous la direction de Gérard Ignasse et de Hugues Lenoir[4] furent publiés les actes du colloque qui se tint à Nanterre ainsi que les résultats du groupe de travail évoqué plus haut. Par la suite quelques articles de presse furent consacrés à la question éthique[5] et quelques manifestations eurent lieu sur ce thème, en particulier une série de « Soirées éthiques » (1999-2001) organisées par l'équipe du CEP dans les locaux de la formation continue à Paris 3. Quant à l'OPCA du secteur sanitaire et social à but non lucratif Promofaf[6], il mit en place un comité d'éthique en 1999 où j'eus l'occasion de siéger. Continuant ma réflexion, je publiai dans le numéro 158 d'Education permanente un article intitulé *Pour une éthique de l'évaluation* (2004) et la dite revue en 2008 consacra un nouveau numéro à *La question éthique*. Ce retour sur quelques faits marquant ne se veut pas exhaustif mais il a simplement vocation à rappeler que la question se pose et se discute depuis plus de quinze ans dans la communauté des acteurs de la formation. Reste qu'un débat plus large et plus ancien se mène encore et s'est mené sur la question de l'éthique et des valeurs en éducation que ce soit en filigrane chez Condorcet, plus explicite chez Max Stirner[7] ou chez Jean Jaurès[8] ou plus théorisé chez Francis Imbert[9] ou Philippe Meirieu[10], etc.

Selon les acteurs de la formation qui animèrent cette réflexion à la fin des années 1990, le questionnement éthique serait le résultat de « *la vacuité idéologique de la période* »[11] et/ou de la question du sens de l'activité de formation elle-même ou encore « *la fin d'une mystification* (qui consisterait) *à croire ou à laisser penser, en dehors de tout clivage idéologique, que la profession tout entière (partagerait) les mêmes valeurs* »[12]. Mais au demeurant la question se posait déjà à l'époque et elle se pose encore aujourd'hui, peut-être avec plus d'acuité encore. Question qui finalement d'ailleurs selon moi, c'est toujours posée en témoigne un article du journal *Le Monde* signé F. Gaussen en date septembre 1972, un an environ après le vote de la loi de 1971, intitulé *Le formateur est-il un agent double ?* dans lequel l'auteur s'interroge sur la mission du formateur entre « *assouplir les tensions sociales* », « *faciliter l'intégration sociale des « formés »* et « *libérer des contraintes sociales* », « *permettre aux individus d'acquérir une autonomie personnelle* ». En d'autres termes, éduquer pour émanciper ou au contraire former pour conformer.

Si le débat sur les valeurs de l'éducation est sans cesse à conduire, ce qui m'amène aujourd'hui à ré-intervenir sur le thème de l'éthique en formation, ce sont ce que je considère comme des manifestations nouvelles ou renforcées de dérives en la matière. Avant d'évoquer ces dernières, il me semble nécessaire de faire quelques détours et de remettre en mémoire certains constats que j'ai pu faire avec d'autres dans les dernières années.

[1] Flash Formation continue, n°432, novembre 1996.

[2] Le CEP de Paris X est aujourd'hui le CREFOP. Ce colloque eut lieu précisément le 9 juin 1997.

[3] Dupouey P. (1998), *Ethique et formation*, Paris, Insep Editions.

[4] Ignasse G, Lenoir H. (eds), (1998), *Ethique et Formation*, Paris, L'Harmattan.

[5] Par exemple, *Ethique et formation professionnelle*, Le Monde Initiatives, 10 septembre 1996, *Ethique et formation peuvent mieux faire*, Entreprises-formation, n° 94, septembre 1996, *Ethique : comment s'y prendre ?* Entreprises-formation, n° 115, septembre-octobre 1999.

[6] Promofaf aujourd'hui Unifaf, courrier du 18 novembre 1999.

[7] Stirner M., *De l'Education*, Cahiers Spartacus, février-mars 1974.

[8] Jaurès, *De l'éducation entre autorité et liberté* in Lenoir H. (2009), *Eduquer pour émanciper*, Paris, Editions CNT-RP.

[9] Imbert F. (1987), *La question de l'éthique dans le champ éducatif*, Vigneux, Editions Matrice.

[10] Meirieu P. (1995), *La pédagogie entre le dire et le faire*, Paris, ESF éditeur.

[11] Lenoir H., *La question éthique chez les formateurs* in Ignasse G, Lenoir H. (eds), (1998), *Ethique et Formation*, op. cit. p. 69.

[12] Ibid., p. 70.

La dérivation sectaire

Le 7 octobre 1998 est créée [la Mission interministérielle de lutte contre les sectes \(MILS\)](#). Dans son premier rapport au Premier Ministre, elle consacrait déjà un chapitre sur *Les risques d'emprise sectaire sur l'entreprise* et s'interrogeait en 1999 « sur les questions relatives à la formation professionnelle qui constitue l'un des « gisements » privilégiés d'influence et de ressources des organisations à caractère sectaire » et la MILS pointait en particulier les formations du type « développement personnel » et le coaching[1]. Son rapport en 2000 consacra aussi chapitre à la formation professionnelle[2] et dans son rapport de 2001, la MILS considère qu'il « semble utile de décrire de manière très pratique quelques offres de formation susceptibles de donner lieu à des dérives sectaires. De nombreuses formations sont présentées comme s'adressant aux professionnels de santé, aux travailleurs sociaux, aux éducateurs ou aux enseignants. Les titres et certificats professionnels annoncés - psycho-relaxologue, kinésiologue, sophrologue, praticien en toucher d'éveil - créent la confusion en s'inspirant du registre des professions de santé et de différentes activités de soins »[3].

Le 28 novembre 2002, la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes) était créée par le gouvernement Raffarin par [décret](#). Elle prit la suite de la MILS. En 2006, elle publie à son tour un rapport contenant un chapitre intitulé *La formation professionnelle et le risque sectaire*[4]. En 2007, non seulement son rapport annuel pointe *les risques liés à certaines pratiques de coaching en entreprise*[5] mais elle publie aussi un guide, *L'entreprise face au risque sectaire*, où la formation une fois de plus est évoquée dans un paragraphe au titre explicite : *Dérives sectaires et formation professionnelle*[6]. Quant à son rapport de 2009, on y trouve une contribution de la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle titrée : *Nouvelles stratégies, nouveaux risques : les dérives sectaires dans le secteur de l'accès à l'emploi et de la formation professionnelle*[7] dont l'objectif est la prévention des dérives sectaires par la qualité de la formation. Risques sectaires en formation si réels et si présents que le législateur dans la loi de 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle dans son article 50 (Loi n° 2009-1 437 du 24 novembre 2009) a jugé bon de prévoir pour « *les personnes condamnées pour délits sectaires (...) une interdiction, pendant cinq ans, d'exercer dans un organisme de formation professionnelle continue* »[8].

Dérives sectaires en formation où le risque majeur, au-delà du détournement de fonds sociaux et mutualisés et de l'enrichissement des sectes, est l'emprise de « gourous » sur des individus. En d'autres termes, la soumission contrainte à une volonté extérieure qui tend à réifier la personne. Tout le contraire des principes éthiques qui depuis Kant au moins impliquent d'œuvrer dans le sens de ce qui est bon pour l'autre et non pas au nom de l'autre et de sa sujétion. Ainsi, les dérives sectaires dans le domaine de la formation sont de notoriété publique et d'aucuns œuvrent à en limiter les effets néfastes tant pour les stagiaires et les professionnels que pour l'image de la formation professionnelle ou permanente elle-même dont le but est, me semble-t-il, de permettre aux individus de progresser en liberté et en qualification et non de les aliéner.

[1] Rapport de la MILS de 1999. Le chapitre évoqué pages 33 à 39 d'où est issue la citation et les allusions à ces types de formation.

[2] Des pages 42 à 47.

[3] Rapport de la MILS de 2001, chapitre *Formation professionnelle*, pp. 83 à 88, citation p. 86.

[4] Rapport Miviludes de 2006, pp. 58 à 64.

[5] Rapport Miviludes de 2007, pp. 83 à 93.

[6] *L'entreprise face au risque sectaire* (2007), Paris, la Documentation française. Téléchargeable sur le site de la Miviludes comme tous ses rapports ainsi que ceux de la MILS.

[7] Rapport Miviludes de 2009, pp. 13 à 17.

[8] *Les entreprises doivent se prémunir contre le risque sectaire* : entretien avec H.-P. Debord, conseiller à la Miviludes, *Entreprises et Carrières*, n° 987, février 2010.

Les autres dérives

Mais à mon sens, les dérives éthiques en formation des adultes ne s'arrêtent pas aux malversations et aux tentatives d'emprise ou d'influence de telle ou telle secte. Il en existe d'autres, plus insidieuses mais aussi plus communes voire toutes aussi funestes et toutes aussi délétères. Elles symbolisent à mon sens la perte des valeurs éducationnistes directement issues des Lumières et de Condorcet, valeurs prônées par les Saint-Simoniens et les Fourieristes, soutenues par les républicains, amplifiées par le mouvement socialiste et libertaire...

Sans rentrer dans une description fine de chacune d'entre elles, il convient de caractériser les plus communes et d'attirer l'attention sur les pratiques qu'elles développent et les effets qu'elles produisent. La première d'entre elles est une **dérive managériale**. La formation n'a plus pour objet de permettre la progression individuelle et collective voire professionnelle mais de sélectionner les plus « méritants », les plus « compétents », les plus à « potentiel ». Ainsi, il n'est pas rare [1] qu'un manager à l'issue d'une formation demande à un formateur un rapport circonstancié sur tel ou tel stagiaire. Une telle pratique discrédite à double titre l'acte de formation. D'une part, elle détruit le climat de confiance nécessaire à tout apprentissage, la formation devient le lieu de la sélection sociale implicite et le formateur un agent volontaire ou non de la gestion des ressources humaines. D'autre part, en laissant penser qu'une évaluation en formation puisse être prédictive d'un transfert de qualité en situation de travail, menace notre crédibilité d'évaluateur aux yeux du manager lui-même en cas d'erreur d'appréciation. Combien, en effet, avons-nous vu « d'excellents » apprenants devenir de piètres opérateurs et de « médiocres » apprentis devenir de bons, voire de très bons, faiseurs ? Pire encore dans ce domaine est apparu, l'usage de la formation à des fins d'application dans les équipes de travail du management par le stress, du management par la terreur - réelle ou ressentie - des objectifs. L'usage de la formation à France-Télécom est à cet égard révélateur et malheureusement trop significatif et les effets directs ou indirects de la formation sur les drames humains ne sont plus, à mon grand dam, à démontrer [2]. En l'occurrence dans cet exemple, le formateur en conscience ou non est bien devenu par la force des choses un *agent simple*.

Autre dérive, toute aussi significative, est la **dérive économisciste**. Cette dernière n'est pas récente, elle s'inscrit dans le courant libéral en économie qui domine la planète depuis près de 40 ans. L'éducation n'est plus un bien commun, source de progrès des sociétés mais un produit lui-même intégré à un marché et à une logique de compétitivité mortifère tant pour les hommes que pour les organisations. Le savoir est devenu marchandise. Cette tendance a pour conséquence d'inciter certains « professionnels » à d'abord satisfaire le « client » au détriment de l'apprenant mais aussi à créer un lien de subordination économique entre le dit client et l'organisme de formation pour lequel la logique de part de marché et de survie économique sont trop souvent déterminants sur la nature et la « qualité » de la prestation de service. De nombreux organismes sont de fait des « fournisseurs captifs » sous le joug d'un maître d'ouvrage tout-puissant. La formation est devenue un « business » comme un autre, avec les « valeurs » inhérentes au « business » à savoir la rentabilité et le profit et où le chiffre d'affaire prime sur les contenus d'apprentissage et le respect de la personne en formation. Respect de la personne en formation qui aux yeux des auteurs de 1998 apparaissait comme un absolu éthique incontournable et non négociable.

Deux exemples récents de cette dérive questionnante. Le premier est l'apparition d'offres de formation « discount » où les formations sont bradées sur le principe des compagnies de transport pour une inscription « *last minute* ou en *first minute* » [3] ou encore sur les principes de la « classe éco » avec des « produits prêts à former », « aux coûts pédagogiques déjà amortis » [4] et bien sûr avec un service minimum à bord, sans parler de la sécurité en vol. Processus de dégradation lente d'un savoir de métier et de réduction de la qualité du travail pédagogique et organisationnel que pourtant de nombreux acteurs du secteur annoncent et/ou réclament à hauts cris et quelquefois même à grand renfort de publicité, peut-être mensongère d'ailleurs. Le deuxième exemple, tout

aussi parlant et tout aussi récent est la tentative d'appropriation par certains cabinets de consultants de termes pédagogiques génériques et passe-partout. Je ne parle pas ici de la tentative tout aussi injustifiable de privatisation du terme *Université populaire* par une femme politique contemporaine mais de l'apparition dans une revue réputée des termes *pédagogie de détour* ou encore de *parcours ludiques*[5] suivis d'un petit « r » entouré d'un petit cercle pour nous signifier, que le terme est déposé donc réservé à un usage restreint et pour sûr économique, un marque déposée en quelque sorte. A quand le dépôt à l'INPI (Institut national de la propriété industrielle) du terme *Education permanente* ! Et qu'on ne vienne pas me dire que je suis un archéo-formateur, un dix-neuviémiste dépassé, un humaniste aux senteurs de naphthaline. Ainsi, la revue *Actualité de la formation permanente* a fait état dans son numéro 222 des réflexions du Comité mondial pour l'éducation et la formation tout au long de la vie qui s'est tenu à Shanghai en juillet 2010. La synthèse des travaux fait apparaître que l'éducation dans le cadre de la globalisation marchande court des risques à plusieurs niveaux, « des risques d'uniformisation, (de) standardisation (...) des connaissances (...), des risques de compétitivité outrancière pour la possession des savoirs scientifiques et techniques (...), des risques liés à la privatisation et à la commercialisation de l'offre en matière d'éducation et de formation tout au long de la vie (...), des risques de désengagement des grandes instances collectives, parmi lesquelles l'Etat, au profit du marché »[6]. Le constat dépasse donc très largement le cadre de l'hexagone et de la Loi de 2009 qui organise la formation professionnelle tout au long de la vie. « Concept » de formation professionnelle *ad vitam aeternam* introduit dans la loi de 2004 qui a entériné la disparition de l'article 1 de la Loi de 1971 et entraîné dans le même mauvais coup la disparition du terme « éducation permanente » qui au-delà de la visée qualificative et professionnelle de la formation continue, devait permettre « l'accès aux différents niveaux de la culture » et devait contribuer « au développement culturel, économique et social »[7], *De profundis* ! Loi nouvelle qui de fait néglige les apprentissages les plus larges tout au long de la vie, le fameux *longlife learning* au profit de la formation exclusivement professionnelle dans le cadre de la recherche d'une compétence toujours fongible et incertaine[8] en y sacrifiant trop souvent le savoir et la connaissance au risque de l'efficacité et de l'immédiateté. Court-termisme quand tu nous tiens...

D'autres dérives éthiques plus ou moins latentes apparaissent ou ré-apparaissent. Une **dérive de l'individualisation**[9] à marche forcée où l'apprenant est supposé apprendre seul avec force *e-learning* mais bien sûr à son rythme et où et quand il veut, c'est-à-dire, trop souvent chez lui et en dehors du temps de travail au risque du désenchantement de la formation et de l'abandon rapide en d'autres termes de formes « adultes » du décrochage. Une **dérive technologique**[10] lorsque l'ordinateur où sont installés les objets d'apprentissage est visité clandestinement afin de vérifier l'usage, la fréquence et les performances de l'apprenant... Dérive par laquelle un bel objet de savoir technologisé devient un outil de contrôle et de sélection potentielle, des plus assidus et des plus performants ou de tri des moindres utilisateurs, et, à l'insu bien sûr des apprenants eux-mêmes autant que de ses concepteurs. Une **dérive de l'ingénierie**[11] ou la rationalisation et l'optimisation de la formation prend le pas sur *la liberté pour apprendre* et dénie toute place aux apprenants dans le processus et les situations d'apprentissage. Autrement dit une « ingénierie dure »[12] où tout est pensé, planifié, organisé, vitrifié sans avis du public par un ingénieur de formation en mal de toute puissance, seul à même de définir en conscience ce qui est bon pour l'autre. Enfin, une **dérive sociétale** où la formation, là encore que de très courant et de déjà ancien, devient un outil quasi officiel de gestion sociale du chômage et de la désaffiliation voire un espace de relégation en attendant mieux, la sortie du tunnel, le retour au plein emploi... Formation « parking » disait-on autrefois où le formateur *agent double* entretient la double illusion d'une insertion ou d'une ré-insertion sociale et professionnelle proche mais non acquise et l'illusion de son utilité sociale quand bien souvent, il n'est, contrairement à ses propres valeurs et ses propres pratiques sociales et pédagogiques, qu'un agent double voire un *idiot utile*[13] ou peut-être pire encore en « souffrance éthique (...) lorsqu'on lui demande de faire vient en opposition avec ses normes professionnelles,

sociales, subjectives », lorsque face « à des impératifs dissonants »^[14] il accepte d'agir contre lui et contre l'autre.

J'en appelais en 1998 dans mon texte *La question éthique chez les formateurs*^[15] à une « urgence éthique », je pense qu'aujourd'hui, il y a urgence à l'urgence. La formation n'est que trop rarement une occasion de progrès, d'évolution individuelle et sociale et de promotion comme elle le fut en d'autres temps. Elle est devenue par bien des aspects du fait de la compétition accrue et destructrice entre les individus et de la globalisation économique une marque de *régrès*^[16]. Il conviendrait donc à mon sens que la communauté des formateurs et formatrices et plus largement des « éducateurs » se réapproprie son outil de travail en y associant étroitement les apprenants afin d'en redéfinir collectivement les finalités, les usages et les moyens... de manière à faire en sorte que l'éducation, qui ne s'arrête plus au sortir de l'école pour paraphraser Condorcet, redevienne un outil de mieux être et de mieux penser, voire un espoir d'émancipation au service d'une société revenue à un humanisme de bon aloi qu'elle n'aurait jamais dû perdre de vue.

[1] Je dispose de plusieurs témoignages dans ce sens

[2] L'émission sur l'Antenne 2, *Envoyé spécial* de septembre 2010 a démontré la part de responsabilité de la formation dans les « dysfonctionnements » dans cette organisation.

[3] *Dicoguide de la formation*, 2010, p. 24. Distribué massivement au salon de la formation à Paris.

[4] *Ibid.* p. 25.

[5] *Actualité de la formation permanente*, n° 224-225, 2010, p. 7.

[6] *Actualité de la formation permanente*, n° 222-223, 2009, p. 23.

[7] Loi n° 71-575 du 16 juillet 1971, extrait de l'article 1.

[8] Sur cette question se reporter à l'article de C. Frétigné, *Ce que « lifelong learning » veut dire en France*, *Actualité de la formation permanente*, n° 224-225, 2010, pp. 80-86.

[9] Je n'ai rien contre l'individualisation mais à condition que comme le clavecin, elle soit bien tempérée.

[10] J'ai sur ce point aussi obtenu quelques témoignages.

[11] Lenoir H., *L'avenir radieux de l'ingénierie*, pp. 129-140 in *Analyser les pratiques professionnelles*, Blanchard-Laville C. et Fablet D. (coord.), Paris, L'Harmattan, 1998.

[12] J'emprunte cette expression à Jean-Pierre Boutinet.

[13] C'est ainsi que Lénine qui en usa, et les abusa beaucoup qualifie ceux et celles qui servent un temps le Parti et en sont rapidement éloignés-es après de bons et loyaux services.

[14] Clot Y (2010), *Le travail à cœur*, Paris, La Découverte, p. 118.

[15] Lenoir H., *La question éthique chez les formateurs* in Ignasse G, Lenoir H. (eds), (1998), *Ethique et Formation*, op. cit.

[16] J'emprunte ce terme au grand géographe anarchiste Elisée Reclus qui signifie recul, ici, en l'occurrence conceptuel et social.